

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue le **mardi 5 septembre 2023 à 19 h 02** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur Eric Dupont, maire
Monsieur Claude Durand, conseiller siège no 1
Monsieur Jean-Lorrain Lafond, conseiller siège no 2
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3
Monsieur Gilles Marchand, conseiller siège no 4
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Eric Dupont.

Est également présente :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.

Est absent :

Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023
4. **DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 6.1 Approbation du paiement des dépenses mensuelles
 - 6.2 Renouvellement des assurances municipales
 - 6.3 Paiement Tremblay Bois - Services professionnels
 - 6.4 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
 - 6.5 Formation - Secourisme en milieu de travail
 - 6.6 Formation - gestion contractuelle
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**
 - 7.1 Signature de l'entente de services aux personnes sinistrées
8. **RÉSEAU ROUTIER**
 - 8.1 Formation - travaux en régie
 - 8.2 Formations Gabriel Constantin
 - 8.3 Courses des Seigneurs - ESLS
9. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9.1 Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal
 - 9.2 Ajustement des tarifs de camionnage - juin 2023 - PA-C01
 - 9.3 Ajustement du prix du carburant - juin 2023 -PA-C02
 - 9.4 Travaux de réfection - route Lelaidier - DC-C23
 - 9.5 Calibration du détecteur portable de gaz
 - 9.6 Cours ASP Construction - Gabriel Constantin

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

9.7 Achat d'une tablette informatique- inspecteur municipal

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. URBANISME ET BÂTIMENT

11.1 Nombre de permis en août 2023

11.2 Autorisation en ZEGT - 8 rue Poisson

11.3 Demande d'autorisation - Scierie sur le Saint-Laurent inc.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Embauche d'un préposé à l'aréna - Joshua St-Pierre

12.2 Formation secouriste en milieu de travail - Benjamyn Fortin
Boucher

12.3 Embauche d'une sauveteuse - Corinne Leblanc

12.4 Frais de déplacement - Formation du Réseau Biblio

12.5 Souper annuel des bénévoles - bibliothèque

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 02 par monsieur Eric Dupont, maire de Saint-Pierre-les-Becquets. Il souhaite la bienvenue à tous.

176-09-2023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel en laissant le point affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. PROCÈS-VERBAL

177-09-2023

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 tel que déposé.

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée et le conseil en prend acte.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 05 et se termine à 19 h 19.

6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

178-09-2023

6.1. Approbation du paiement des dépenses mensuelles

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand
APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le paiement des dépenses mensuelles totalisant un montant de 175 635,02 \$ (Salaires: 38 187,41 \$); (Fournisseurs: 137 447,61 \$), tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

179-09-2023

6.2. Renouvellement des assurances municipales

ATTENDU que la directrice générale dépose les documents d'assurances municipales;

ATTENDU que le conseil confirme avoir fait la lecture et la vérification du document;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant
APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement de 36 935,74 \$ taxes incluses pour les assurances municipales du 15 novembre 2023 au 15 novembre 2024 auprès de FQM Assurances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

180-09-2023

6.3. Paiement de factures Tremblay Bois senclr

ATTENDU que Tremblay Bois a déposé une facture au montant de 555 \$ plus taxes pour des services professionnels rendus concernant la rue du Foyer;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture pour le dossier de la rue du Foyer au montant de 555 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit prise à même les postes budgétaires no 02 130 00 419 (services professionnels).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

181-09-2023

6.4. Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand
APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés M. Donald Martel et M. Louis Plamondon, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

182-09-2023

6.5. Formation - Secourisme en milieu de travail

ATTENDU qu'une personne doit être formée en tout temps à la mairie en secourisme en milieu de travail;

ATTENDU que madame Louise St-Pierre est adjointe administrative à la mairie;

ATTENDU qu'une formation sera donnée à Fortierville les 18 et 25 octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond
APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise madame Louise St-Pierre, adjointe administrative, à suivre la formation gratuite en secourisme en milieu de travail les 18 et 25 octobre à Fortierville;

QUE les frais de déplacement et repas soient remboursés;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 701 30 310 (frais de déplacement).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

183-09-2023

6.6. Formation - gestion contractuelle

ATTENDU qu'une formation sur la gestion contractuelle est offerte par l'ADMQ les 19 et 20 septembre 2023 au montant de 120 \$ plus taxes;

ATTENDU que cette formation s'adresse à toutes les personnes impliquées dans le processus de gestion contractuelle, peu importe la taille de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à participer à la formation en gestion contractuelle de l'ADMQ au montant de 120 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

184-09-2023

7.1. Signature de l'entente de services aux personnes sinistrées

ATTENDU que les villes et les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la Loi sur la sécurité civile (R.L.R.Q., c.S-2.3), la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c.C-19) et le Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1);

ATTENDU que la SCCR est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

ATTENDU que la SCCR, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la SCCR est reconnue par le ministère de la Sécurité publique (ci-après « MSP ») pour : (i) préparer et mettre en oeuvre les Services aux Personnes sinistrées (tels que définis ci-après) lors de Sinistres (tels que définis ci-après); et (ii) gérer l'inventaire du Matériel d'urgence (tel que défini ci-après) appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de Sinistres;

ATTENDU que les Parties souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistres sur le territoire de la Ville/Municipalité;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 573 et 573.1 de cette même loi, et qu'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 938 du Code municipal du Québec, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 935 et 936 de cette même loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant
APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'entente avec la Société canadienne de la Croix Rouge pour une période de 3 ans;

QUE la Municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2023-2024 : 225 \$
- 2024-2025 : 225 \$
- 2025-2026 : 225 \$

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents pour l'entente avec la Croix-Rouge;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 230 00 459 (contribution Croix-Rouge).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RÉSEAU ROUTIER

185-09-2023

8.1. Formation - travaux en régie

ATTENDU qu'un webinaire au sujet des travaux en régie est donné par l'ADMQ le 14 novembre au montant de 175 \$ plus taxes;

ATTENDU que ce webinaire va faire connaître les droits ainsi que les situations où il faut faire appel à un tiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand
APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière à participer à ce webinaire concernant les travaux en régie, le 14 novembre au coût de 175 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 130 00 454 (Formation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

186-09-2023

8.2. Formations Gabriel Constantin

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que monsieur Gabriel Constantin doit suivre plusieurs formations de l'APSAM pour le poste d'inspecteur municipal-adjoint:

| | |
|---------------------------------------|-------|
| - Signaleur routier | 75 \$ |
| - Signaleur de chantier | 75 \$ |
| - Creusement, excavation et tranchées | 90 \$ |
| - Espace clos | 90 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise monsieur Gabriel Constantin à suivre les quatre formations virtuelles de l'APSAM pour un total de 330 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 320 00 454 (Formation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

187-09-2023

8.3. Courses des Seigneurs - ESLS

ATTENDU qu'une demande a été faite par l'école secondaire les Seigneuries afin que les étudiants puissent courir dans les rues de la municipalité lors des Courses des Seigneurs;

ATTENDU que les Courses des Seigneurs sont un évènement annuel;

ATTENDU que les Courses des Seigneurs auront lieu le 18 octobre 2023 de 12 h à 15 h 30;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les étudiants de l'école secondaire les Seigneuries ainsi que les autres participants à circuler dans les rues de la municipalité à la date mentionnée;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur David Clément, responsable de cette activité à l'école secondaire les Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal, à titre d'opérateur en eau potable, dépose ses rapports mensuels de suivi de la qualité de l'eau. Le conseil en prend acte.

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

188-09-2023

9.2. Ajustement des tarifs de camionnage en vrac - juin 2023

ATTENDU que selon l'article 7.7.1 du CCDG, deux ajustements sont prévus pour les tarifs de camionnage en vrac, soit un ajustement des tarifs pour 2022 (article 7.7.1.5) et un ajustement des tarifs pour le prix du carburant (article 7.7.1.6);

ATTENDU que le montant demandé par l'entrepreneur a été corrigé pour exclure les camions dont les services ne sont pas fournis par un titulaire de permis de courtage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la directive de changement PA-C01 au montant de 9 080,51 \$ plus taxes concernant l'ajustement des tarifs de camionnage en vrac pour le mois de juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

189-09-2023

9.3. Ajustement du prix du carburant - juin 2023

ATTENDU que selon l'article 8.9 du CCDG, un montant d'ajustement est établi selon la fluctuation du prix moyen mensuel du carburant applicable à l'ensemble des éléments identifiés au bordereau de terrassement et fondation de chaussée selon l'article 8.9 du CCDG;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la directive de changement PA-C02 au montant de 15 697,92 \$ plus taxes concernant l'ajustement du prix du carburant (article 8.9 du CCDG) pour le mois de juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

190-09-2023

9.4. Travaux de réfection - route Lelaidier - DC-C23

ATTENDU qu'il a été convenu avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable que des travaux supplémentaires de réfection de pavage sur le chemin de détour (route Lelaidier);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directive de changement DC-C23 au montant de 18 906,75 \$ plus taxes qui sera refacturé au MTQ concernant le pavage supplémentaire de la route Lelaidier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

191-09-2023

9.5. Calibration du détecteur portable de gaz

ATTENDU que le détecteur de multi-gaz doit être calibré annuellement;

ATTENDU que RG Techni Lab a déposé une soumission au montant de 662,84 \$ plus taxes incluant un cylindre de gaz et l'étalonnage du détecteur portable multi-gaz;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant
APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil mandate RG Technilab à faire la calibration du détecteur multi-gaz et à changer le cylindre au montant de 662,84 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 415 00 526 (Ent. et rép. outillage).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

192-09-2023

9.6. Cours ASP Construction - Gabriel Constantin

ATTENDU que le cours ASP Construction est obligatoire pour obtenir la carte en eau potable;

ATTENDU que APCHQ offre cette formation en visioconférence au coût de 325 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise monsieur Gabriel Constantin à suivre le cours ASP Construction en visioconférence auprès de l'APCHQ au coût de 325 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 413 00 454 (Formation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

193-09-2023

9.7. Achat d'une tablette informatique- inspecteur municipal

ATTENDU que la station des eaux usées et les stations de pompage sont maintenant avec la télémétrie;

ATTENDU que les alarmes et rapports sont informatiques;

ATTENDU que l'inspecteur municipal doit avoir une tablette informatique pour voir les données des stations;

ATTENDU qu'Infoteck a déposé une soumission au prix de 1 067,95 \$ plus taxes;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand
APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil achète un tablette HP Élite X2 au prix de 1 067,95 \$ plus taxes pour l'inspecteur municipal auprès d'Infoteck.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. URBANISME ET BÂTIMENT

11.1. Nombre de permis en août 2023

L'inspecteur en bâtiment et en environnement a délivré 2 permis en août 2023 pour un montant total de 26 500 \$.

194-09-2023

11.2. Autorisation en ZEGT - 8 rue Poisson

ATTENDU que M. Turcot du 8 rue Poisson veut faire une fondation dans une zone exposée au glissement de terrain, en bas de talus ;

ATTENDU que M. Turcot a déposé une expertise géotechnique;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme est chargé d'évaluer la demande en fonction de la pertinence de délivrer le permis ou le certificat et des conditions auxquelles devrait, le cas échéant, être assujettie cette délivrance compte tenu des contraintes en se basant sur l'expertise produite;

ATTENDU que le comité consultatif s'est réuni le 21 août dernier et recommande la fondation dans la zone sur certaines conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil recommande la nouvelle fondation au 8 rue Poisson dans la zone exposée au glissement de terrain, en bas de talus selon certaines conditions:

Advenant que des modifications sur l'emplacement et/ou les dimensions du bâtiment surviennent, une révision de cette décision sera nécessaire;

Les pentes d'excavation temporaire pour la fondation du bâtiment principal devront respecter les exigences de la CNESST;

Les travaux devront être réalisés par temps sec.

Advenant que des précipitations abondantes surviennent pendant les travaux, une attention particulière devra être portée afin de détecter tout signe d'instabilité dans le talus;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Aucune intervention n'est tolérée dans le talus;

Aucune excavation dans le pied de talus n'est tolérée sans avis au préalable d'un ingénieur spécialisé en géotechnique;

Il est de la responsabilité du propriétaire ou de l'entrepreneur responsable des travaux de valider la qualité des sols d'assises afin d'assurer un bon comportement de l'aménagement à long terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

195-09-2023

11.3. Demande d'autorisation - Scierie sur le Saint-Laurent inc.

ATTENDU que le conseil municipal a modifié le règlement # 2011-159 afin d'y permettre l'industrie légère du bois dans la zone A-06;

ATTENDU que la Scierie sur le Saint-Laurent inc. désire déposer une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ en vertu de l'article 26 de la Loi LPTAA;

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiment a examiné le formulaire et le tout est conforme avec la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ de la Scierie sur le Saint-Laurent inc. tel que déposée.

Michaël Tousignant, conseiller siège n° 5 accepte de se retirer de toutes les discussions et de la décision du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. LOISIRS ET CULTURE

196-09-2023

12.1. Embauche d'un préposé à l'aréna - Joshua St-Pierre

ATTENDU que le poste à temps partiel d'employé d'entretien et de maintenance pour l'aréna est vacant pour la saison 2023-2024;

ATTENDU qu'il y a eu un affichage public du poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Joshua St-Pierre comme préposé à l'aréna pour la saison 2023-2024 selon les conditions discutées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

197-09-2023 **12.2. Formation secouriste en milieu de travail - Benjamyn Fortin Boucher**

ATTENDU qu'une personne doit être formée en tout temps à l'aréna en secourisme en milieu de travail;

ATTENDU que monsieur Benjamyn Fortin Boucher est préposé à l'aréna;

ATTENDU qu'une formation sera donnée à Fortierville les 18 et 25 octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise monsieur Benjamyn Fortin Boucher, préposé à l'entretien à l'aréna, à suivre la formation gratuite en secourisme en milieu de travail les 18 et 25 octobre à Fortierville;

QUE les frais de déplacement et repas soient remboursés;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 701 30 310 (frais de déplacement).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

198-09-2023 **12.3. Embauche d'une sauveteuse - Corinne Leblanc**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets autorise l'embauche et la rémunération d'une sauveteuse pour la piscine de l'école secondaire les Seigneuries soit, Corinne Leblanc;

QUE la rémunération corresponde à la nouvelle grille salariale des employés municipaux;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 701 41 141 (rémunération personnel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

199-09-2023 **12.4. Frais de déplacement – bibliothèque**

ATTENDU que la coordonnatrice de la bibliothèque et deux bénévoles désirent participer à des formations gratuites du Réseau Biblio le 26 octobre et le 23 novembre à Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE le conseil autorise la coordonnatrice de la bibliothèque et deux bénévoles à participer aux deux formations du Réseau Biblio à Trois-Rivières;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 702 30 310 (frais de déplacement).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

200-09-2023

12.5. Souper de bénévoles annuel - bibliothèque

ATTENDU que les bénévoles de la bibliothèque travaillent tout au long de l'année;

ATTENDU que les membres du conseil souhaitent souligner concrètement leur implication;

ATTENDU que la coordonnatrice de la bibliothèque planifie un souper dans cet esprit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la responsable de la bibliothèque à utiliser un budget maximal de 700 \$ pour tenir ce souper;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 702 30 493 (bibliothèque - réception).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 35 et se termine à 19 h 47.

201-09-2023

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

M. Eric Dupont, maire

**Mme Martine Lafond, directrice
générale et greffière-trésorière**